L'Echo de St Hubert





La vie communale p2



Informations pratiques p6



La vie des écoles p7



La vie associative p7



Tu veux que ça bouge? Participer à des projets, donner ton avis pour améliorer ton cadre de vie?



Comment?

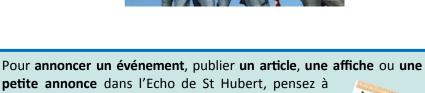


- Tu remplis un coupon avec ton nom, un n° de téléphone et/ou une adresse mail,
- ·Si tu as moins de 15 ans, remplis une autorisation parentale
- (disponible en mairie ou sur le site www.mairie-cast.com)

 Tu notes, si tu veux, le sujet ou le projet qui te tient à cœur,
 L'équipe de la mairie te contactera pour t'inviter à une réunion.



envoyer vos textes et images avant le 5 du mois précé-



Exemple: pour parution en février date limite d'envoi : pour le 5 janvier

dent la parution.

Bulletin d'informations

Janvier 2021 - n°1









Numéros d'urgence : SAMU

POLICE POMPIERS

TOUTES URGENCES (numéro prioritaire fonctionne

avec les fixes et mobiles) SMS OU FAX

114 (pour les personnes ayant des difficultés

15

17

18

112

à parler ou à entendre)

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél.: 02 98 73 54 34 - Fax: 02 98 73 62 87 Email: mairie.de.cast@wanadoo.fr Site Internet: www.mairie-cast.com Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



LA VIE COMMUNALE



Tu as entre 12 et 17 ans?

Tu t'intéresses à la vie de ta commune ?

Tu veux que ça bouge ?
Participer à des projets, donner ton avis

pour améliorer ton cadre de vie?

Alors viens discuter avec l'équipe municipale! Comment?

- Une boîte à idée dans le hall de la mairie,
- Tu remplis un coupon avec ton nom, un n° de téléphone et/ou une adresse mail,
- •Si tu as moins de 15 ans, remplis une autorisation parentale (disponible en mairie ou sur le site www.mairie-cast.com)
- Tu notes, si tu veux, le sujet ou le projet qui te tient à cœur,
- L'équipe de la mairie te contactera pour t'inviter à une réunion.

Simple non? On compte sur toi!



Coordonnées utiles

Depuis janvier 2020, la compétence eau a été transférée à la communauté de communes.

EAU POTABLE

Veolia: 09 69 32 35 29 (24 h sur 24)

Plateforme internet : https://www.service.eau.veolia.fr/

home/nous contacter.html

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SAUR: service clientèle 02 77 62 40 09 (lundi-vendredi

8 h-18 h)

Dépannage et urgences (24 h / 24) : 02 77 62 40 09

Plateforme internet: www.saurclient.fr

Coupures d'électricité

En cas de panne de courant, contacter votre distributeur d'électricité (ENEDIS, par ex.) afin de signaler l'incident. Faute de quoi, une intervention ne peut pas être programmée. **ENEDIS**: **09 726 750 29** (n° de téléphone pour les particuliers). Voir coordonnées figurant sur les factures.

Un problème de réception TV

Si vous constatez un problème dans la réception de la télévision par votre antenne râteau, nous vous conseillons de vérifier si la zone de votre résidence est couverte et si votre installation est bien orientée. Vous pouvez consulter pour cela l'application « Ma couverture TNT ». Si tel est bien le cas, et si le problème persiste, merci de vous adresser au Centre d'appels de la protection de la réception de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), tél. 09 70 818 818 (coût d'un appel local) ou de consulter le site wwww.recevoirlatnt.fr



Compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2020

Le 3 décembre 2020, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 20 novembre 2020, s'est réuni en la salle communale de Cast, sous la présidence de Monsieur

Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Isabelle RIOU, excusée. Procurations : Isabelle RIOU à Sylvie ROGNAN

Secrétaire de séance : Gaël ROGNANT

DELIBERATION 43-2020 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAST

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

Les règles relatives convocations et au déroulement des réunions du conseil municipal

Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;

Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire ;

D'annexer le règlement intérieur du conseil municipal de Cast à la présente délibération

DELIBERATION 44-2020 : CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE NOTRE DAME POUR L'ANNEE 2021

Considérant que le coût moyen d'un élève de l'école publique pour l'année 2019 s'élève à 589.05 €,

Après réunion des commissions finances et Enfancejeunesse réunie le 26 novembre 2020, qui a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer à 589.05 € par élève la participation de la commune de CAST pour le contrat d'association à l'école Notre Dame pour l'année 2021.

DELIBERATION 45-2020 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 12 octobre 2020,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De décider de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des listes annexées à la présente délibération :

N°4250260431 pour un montant de 29.74 €;

N°4199840531 pour un montant de 3 930.73 €;

De constater que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 960.47 €.

D'inscrire les crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

DELIBERATION 46-2020 : TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2021

Après réunion de la commission finances réunie le 26 novembre 2020, qui a émis un avis favorable, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2021 ;

(voir site internet de la commune pour les tarifs complets : www.mairie-cast.com)

DELIBERATION 47-2020 : TRANSFERTS DES RESULTATS « EAU POTABLE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Vu la délibération n° 2018-128 en date du 25/09/2018 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de se doter de la compétence « Eau Potable » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017 362-0008 du 28 décembre 2017 portant approbation des statuts de la CCPCP dont la compétence optionnelle 7° Eau à compter du 1er janvier 2020 ;

Il est rappelé que les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-203 Les résultats de clôture du budget « eau potable » au 31/12/2019 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement : 20 416.31 € Résultat d'investissement : 284 941.49 €

Les montants transférés à la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay ont été arrêtés à :

Transfert en fonctionnement (mandat au 678) : Sans objet

Transfert en investissement (mandat au 1068) : 133 495.24 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :

D'approuver les transferts de résultats du budget eau potable tels que détaillés supra

D'autoriser monsieur le maire à effectuer les mandatements subséquents

DELIBERATION 48-2020 : TRANSFERTS DES RESULTATS « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Vu la délibération n° 2018-128 en date du 25/09/2018 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de se doter de la compétence « Assainissement Collectif » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017 362-0008 du 28 décembre 2017 portant approbation des statuts de la CCPCP dont les compétences optionnelles 6° Assainissement à compter du 1er janvier 2020 ;

Il est rappelé que les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-204 Les résultats de clôture du budget « assainissement collectif » au 31/12/2019 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement : 27 185.69 €

Résultat d'investissement : 125 024.09 €

Les montants transférés à la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay ont été arrêtés à :

Transfert en fonctionnement (mandat au 678) : 208.99 €

Transfert en investissement (mandat au 1068) : 31 156.19 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :

D'approuver les transferts de résultats du budget assainissement collectif tels que détaillés supra

D'autoriser monsieur le maire à effectuer les mandatements subséquents

DELIBERATION 49-2020 : ATTRIBUTION D'UNE PRIME AUX AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE L'EPIDE-MIE DE COVID-19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant qu'il parait opportun de mette en place cette

prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Pour les agents de l'épicerie communale amenés à mettre en place un protocole sanitaire strict et ayant assuré la continuité d'un service de première nécessité pour la population.

Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.

Pour les agents services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail.

Pour les agents services de l'enfance et de la petite enfance chargés d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires et parfois en-dehors de leurs horaires habituels.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 300 euros. Elle sera versée en une fois, le mois de décembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : Des crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

DELIBERATION 50-2020 : DEMANDE D'ACQUISTION D'UNE PORTION DE CHEMIN COMMUNAL AU HINGUER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Maxence DARCILLON par lequel ce dernier sollicite de la commune l'acquisition d'une portion de chemin communal, non cadastré, au Hinguer.

La portion représente une surface d'environ 410 m² et ne dessert que la propriété du Hinguer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver le principe de la cession de cette parcelle d'une surface 410 m²;

D'approuver les conditions financières de la transaction comme suit :

La vente aura lieu au prix de 2€ le m²;

Les frais de notaire et autres dépenses liées à cette opération seront placés à la charge des demandeurs

D'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cette vente.

DELIBERATION 51-2020 : PROPOSITION DE DON EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'UN TERRAIN RUE GRADLON

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Madame Annie CAILLARD, née BERNARD, formulée par courrier en date du 12 novembre 2020.

Cette dernière, s'exprimant au nom des différents héritiers, propose de faire don à la commune de Cast du terrain cadastré ZK 37, d'une surface de 2 210 m² et estimé dans le cadre de la succession à 1 300 €.

Il est proposé au Conseil Municipal:

D'accepter ce don dans les conditions ci-avant exposées ;

D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire ;

Au regard de cette donation, d'autoriser la conversion pour une durée de 30 ans de la concession décennale renouvelée le 18 avril 2016 à compter de la date de la présente délibération;

De faire un don de 41 € au CCAS de Cast, correspondant au tiers du montant de la concession trentenaire perçu par le CCAS.

INFORMATION SUR LE PROJET DE VIDEOPROTECTION A L'ECOLE PUBLIQUE

Face aux dégradations répétées dont différents bâtiments communaux ont été la cible, particulièrement l'école publique, et dans un objectif de sécurisation de l'école, la commune a sollicité de la commission départementale de vidéo protection la possibilité d'équiper l'école publique d'un dispositif de surveillance.

Ce système sera composé d'une caméra, orientée vers la cour de l'école, qui sera en fonctionnement en dehors des heures de présence des enfants, et d'une seconde caméra orientée sur l'entrée principale, coté stade, en fonctionnement continu.

Les images seront automatiquement détruites au bout de 30 jours et visualisable par un nombre restreint de personnes :

Le Maire ; Un adjoint ; Le secrétaire général ; La directrice de l'école ;

Les services de gendarmerie dans le cadre d'une enquête.

Un système équivalent peut être installé sur le site de la cantine-garderie.

QUESTIONS DIVERSES

Les agents des services techniques ont réalisé, pour la période des fêtes de fin d'année, des sujets en bois pour décorer le bourg. Le Maire et les conseillers les félicitent pour cette initiative qui, en cette période difficile, met du baume au cœur

De nombreuses pannes de courant ont été constatées ces dernières semaines dans des secteurs étendus de la commune et Maurice JACQ demande si la commune a des informations sur le sujet. Le Maire informe que d'importants soucis ont nécessité des travaux sur les lignes hautes-tensions et que, pour les réaliser, ENEDIS a dû couper l'alimentation électrique sur différents secteurs. Compte tenu de l'urgence de ces interventions, ENEDIS n'a pas informé la commune de ces dérangements.

Sylvie ROGNAN fait part d'une altération de la qualité de l'eau distribuée par le réseau sur Cast. Elle évoque ainsi un goût plus chloré qu'auparavant. Monsieur le Maire va faire remonter l'information auprès des services de la communauté de commune et interroger le délégataire sur la question.

Commerces et professionnels

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en mairie ou sur notre site Internet www.mairie-cast.com

Horaires du Docteur SABLON, médecin généraliste.

Tél: 09.86.44.17.29 (consultations sur rendez-vous uniquement): lundi, mardi, mercredi, vendredi: 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Horaires du **Docteur LOBJEOIS**, **médecin généraliste.**

Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur doctolib.fr ou par téléphone. Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Permanence Cabinet Infirmier - Maison médicale Mardi - vendredi de 7h30 à 8h30 : 02.98.73.58.78

Csaba Kincses, masseur kinésithérapeute: 06.45.43.56.79

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h $\underline{www.pharmacie-niquet.fr}$

Marchés, place St Hubert:

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (volailles, fruits-légumes, légumes bio, viande)

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 8 €, 11 €, 15 €

Tous les vendredis de 18h à 19h.

Contact : Patricia au 06.47.60.35.43 ; Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99.

Herbes et compagnie

Légumes bio et plantes aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, huile, aromates...)

Vente à la ferme le samedi de 10h à 12h30. Au marché le mardi matin.

Contact: Maelenn Lastennet 06.62.42.96.76

Un chien dans le marais : alimentation et accessoires pour chiens et chats. www.unchiendanslemarais.com

Contact : Tél. 06.18.83.14.74

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (± 7 kg) à 10€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

- Vend steaks hachés : lot de 16 (2 kg pour 24€) ou lot de 8 (1 kg/13€)
- Vend colis de viande bovine (± 11 kg) à 12€50/kg : Animaux élevés entièrement à l'herbe. Tout est emballé sous vide. Possibilité de livraison à domicile.

Contact : Bruno HASCOET au 06 08 25 45 13 ou lafermedelamharo@orange.fr

Les caves de Saint-Gildas : ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 15 h à 19h30 ; le dimanche matin de 10 h à 12h30.

Tél. 02.98.73.54.65

EVEN AGRI

Bricolage, Jardinage, Alimentation animale, Elevage, Matériaux - Magasin ouvert à tous.

Horaires

du 1er décembre au 28 février du lundi au vendredi 8h30-12h 13h30-17h. Fermé les mardi et jeudi après-midi samedi 9h-12h Du 1er mars au 30 novembre du lundi au vendredi 8h30-12h 13h30-18h

Epicerie communale - dépôt de pain

5 rue Kreisker - tél. 02.98.73.55.73

Nouveaux horaires

samedi 9h-12h

Lundi : Fermé (dépôt de pain au Coup de Tabac)

Mardi, Mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 7h-12h30

et 16h-18h

Dimanche: 7h - 12h

Période des fêtes de fin d'année : horaires susceptibles d'être modifiés. Renseignements au 02.98.73.55.73

Le relais Saint Gildas

Paëlla le jeudi soir à emporter - 10 € la part ; à commander jusqu'à mercredi. Sangria maison 3€ le verre et toujours des pizzas du dimanche soir au jeudi soir. Tél. 02.98.73.54.76

Salon de coiffure

Retrouvez le salon de coiffure de Cast sur facebook : page « LS Coiffure CAST ». Contact : tél. 02.98.73.54.62

Nouveau : LA BEL'VERTE, maraîcher bio à CAST, vente de légumes bio à la ferme samedi de 15h à 18h au Lieudit Croas Lahinec. *Vous pouvez composer votre panier à l'avance jusqu'au jeudi midi en appelant Daphney 06.20.45.85.66.*

Julien PATRON - « C'est bientôt l'époque des greffes. Après plusieurs échecs, je cherche quelqu'un de la commune pour me donner un peu de son savoir-faire et de son expérience. » Contact : tél. 07.51.66.23.56



INFORMATIONS PRATIQUES

CCPCP - URBANISME



Vous avez un projet de division parcellaire, de rénovation, d'extension ou de construction de votre habitation ?

Venez rencontrer gratuitement un architecte conseil.

Permanences les 1er et 3ème vendredis du mois de 14 h à 17 h à l'espace France Services 33 quai Robert Alba à Châteaulin

Sur rendez-vous uniquement au 02.98.16.13.68 <u>urbanisme@ccpcp.bzh</u>

Atelier sommeil

« Le sommeil : Mieux le comprendre pour mieux le gérer » - Cast – Vendredi 15 Janvier

« Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit », « Il m'arrive régulièrement d'être réveillé sur le coup de 2 ou 3 heures du matin », « Je m'endors devant la télévision et pourtant le sommeil ne vient plus après ». Autant de situations qui interpellent et parfois inquiètent sur la qualité de son sommeil et sur ses capacités de récupération.

En partenariat avec l'association Brain Up, le Clic de Châteaulin-Porzay et la commune de Cast vous proposent de participer à l'atelier « bien dormir et prendre soin de son sommeil » pour mieux comprendre les mécanismes du sommeil, les effets de l'âge et les signes avérés d'un mauvais sommeil. C'est aussi l'occasion de partager des expériences avec d'autres participants et de connaître les conseils et les techniques pour garder un sommeil récupérateur.

Une première conférence autour des rythmes de vie aura lieu le **Vendredi 15 janvier de 10h00 à 11h30** et se déroulera par téléphone. Elle sera animée par une psychologue.

Puis à partir de la semaine suivante, vous pourrez aussi participer à un atelier de 6 séances thématiques, animées par une psychologue et une sophrologue, et qui se déroulera également par téléphone.

Inscriptions obligatoires pour la conférence et pour le cycle complet de 6 séances (places limitées) : Mairie de Cast au 02.98.73.54.34, ou Pierre RIOU (CCAS) au 06.08.26.39.83 (Téléphone ou SMS). Le programme est entièrement gratuit et le nombre de places est limité.

Ce programme est financé grâce au soutien de Pour Bien Vieillir Bretagne et de la Conférence des Financeurs du Finistère.

*Brain Up Association est une association loi 1901 qui conçoit, organise et déploie des programmes de prévention santé et d'accompagnement auprès de tout public. Plus d'infos: www.brainup.fr

Annonces

- Nounou expérimentée, je suis à votre disposition pour garder votre enfant dans un cadre familial et accueillant. Eveil, jeux et jardin à volonté!
 Pour tout renseignement vous pouvez me contacter au 02.22.12.47.84 ou steph.2006@live.fr
- Assistante maternelle agréée (7 ans d'expérience), maison avec jardin proche de deux écoles, dispose de place pour accueillir votre enfant. Diverses formations dont : initiation au langage des signes, CAP petite enfance, éducation bienveillante et secourisme. Je propose des activités selon l'âge et l'éveil de l'enfant.

Contact: 06.75.36.08.44

- Assistante maternelle agréée à CAST, maman de 2 enfants. Je dispose d'une maison spacieuse avec jardin et de tout le matériel nécessaire au bien être de votre enfant. Dynamique, attentive et organisée, je respecte le rythme de chacun. Je propose des activités manuelles et de découverte adaptées à l'âge. Balade et jeux extérieurs sont au programme lorsque le temps le permet. N'hésitez pas à me contacter au 06.29.92.55.47
- Service à domicile : Line (17 ans d'expérience) ménage, courses ; grand ménage occasionnel. Règlement CESU.

Contact: 06.20.48.43.33

Besoin d'un baby-sitter ? Pensez au fichier du PIJ!

Contact: 02 98 86 13 11 / 06 40 05 45 42 pij@polysonnance.org

• Enseignante de nationalité allemande donne cours allemand tous niveaux.

Contact: 02.98.16.06.46

 Loue: penty 70 m²; rdc cuisine salon, séjour, poêle à bois. Etage: 2 chambres et 1 douche, WC. Loyer: 550 €/mois charges comprises (poubelles et eau). Dispo. Fin janvier 2021.

Contact: 06.73.86.31.20

• Vends : terrain constructible de 1442 m² situé chemin de Pen ar Vur, à Cast. Certificat d'urbanisme opérationnel établi. Prix : 25€ le m².

Contact : 06.16.13.69.30 ou 06.24.91.80.96

 Perdu: longuesse (partie en dessous d'un fusil comprenant une partie bois et une partie métallique, environ 20cm de long).

Contact: tél. 07.60.55.66.26.

• **Vends**: bois de chauffage 180 € la corde À venir chercher sur place.

Contact: 07.84.45.18.50

• Vends : bois de chauffage 200 € / corde, livré ; 30-

Contact: 06.81.89.51.99

Vends: un lecteur radio CD bon état 49 €

Contact: 02.98.16.06.56

LA VIE DES ECOLES

ALSH



« Décoration du sapin de Noël du centre de loisirs et de la cantine avec les enfants du mercredi. »

Ecole publique

Les triskels des GS-CP

Les GS-CP continuent leur voyage en Bretagne. Après avoir écouté des contes et légendes, découvert l'artiste Emile Bernard, ami de Paul Gauguin, goûté au far et aux galettes, les élèves ont travaillé sur les symboles bretons et particulièrement le triskel (ou triskell ou triskèle, ce qui signifie 3 jambes !).

Par groupe de trois et avec chacun une corde, ils ont réalisé leur figure au sol. Deux techniques ont émergé



et l'ensemble était très réussi.

De plus ils ont réalisé des objets décoratifs de Noël et des coloriages complexes de triskel mais aussi d'hermine.

Ecole notre Dame

Soupe de saison pour les maternelles-CP

Pour l'entrée dans l'automne, les élèves de maternelle -CP ont préparé une soupe aux bons légumes de saison. L'objectif du projet était de mettre en évidence la diversité des légumes, leur saisonnalité et le repérage dans le temps. A travers cela, c'est aussi un travail sur la consommation qui a été mené.

Ensemble, les enfants ont préparé minutieusement leur recette en respectant chaque étape de préparation. Pour terminer, ils l'ont faite déguster à tout le monde pour le plus grand plaisir des fins gourmets.

Notre projet solidaire

Depuis le début de cette deuxième période, la classe de CE/CM travaille autour d'un projet sur la solidarité. Après avoir défini ce qu'était pour nous la solidarité, les enfants ont cherché quelle action nous pouvions mettre en place pour rendre concrétiser ce projet. Ils ont alors eu l'idée d'organiser une collecte de jouets au sein de l'école. C'est donc avec les Restos du Cœur que l'action a été menée. Pendant une semaine et demie, tous les élèves étaient invités à déposer l'un de leurs jouets dans le bac à collecte.

Mardi 15 décembre à l'occasion de la journée sans cartable que plusieurs membres des Restos du Cœur sont venus récupérer la collecte. Ces jeux seront donnés à l'occasion de Noël aux enfants qui en ont besoin. Grâce à ce projet, l'objectif était de développer le respect et l'écoute de l'autre, travailler sur l'implication et le vivre-ensemble. Avec cette action, les objectifs sont atteints !

VIE ASSOCIATIVE

Dojo du Porzay-Nevet

L'équipe du Dojo du Porzay-Nevet vous souhaite une sportive nouvelle année 2021 !! Elle souhaite également remercier tout particulièrement son professeur Jérôme Cailliau pour son adaptation et sa réactivité en cette période difficile. Merci également à tous pour votre soutien !



Le bulletin communal étant finalisé mi-décembre, nous ne savons pas encore quelles seront les directives et les éventuelles restrictions concernant la pratique des activités collectives (ex. : randonnée en groupe) au moment de sa parution.

Pour connaître la réglementation en vigueur concernant ce type d'activité, se conformer au site internet du gouvernement :

www.gouvernement.fr

Cours de danseDany de Almeida

Selon les dernières consignes gouvernementales, les cours de danse pour les enfants devraient pouvoir reprendre prochainement.

Renseignements auprès de Dany de Almeida : 06.79.77.17.15

Groupes de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST

IMPORTANT : sous réserve de l'autorisation du gouvernement

Départ à 14 h du parking des anciens combattants au bourg de CAST

Si on a l'autorisation gouvernementale avant le 20 janvier 2021 si non, nous démarrerons le 26 janvier.

MARDI 12 Janvier 2021

Circuit du Névet : 6kms/6,5kms

Départ du parking du bois du Névet à Locronan

Balisage: aucun Difficulté: aucune

MARDI 19 Janvier 2021

Circuit des écureuils à St-Nic: 8 kms

Départ du parking habituel près de l'ancienne gare

Balisage: jaune Difficulté: montées

MARDI 26 Janvier 2021

Circuit des éoliennes à Plomodiern : 6 kms/6kms5

Départ du parking près des éoliennes

Balisage: aucun Difficulté: aucune

MARDI 2 Février 2021

Circuit de Ste Anne/Tréfeuntec : 6 kms/6kms5

Balisage: aucun Difficulté: aucune Après, nous fêterons la chandeleur au bar du PMU à Plonévez-Porzay.

Vu les consignes du gouvernement, nous ne pouvons nous rencontrer pour fêter la nouvelle année le 5 janvier



RCP

"L'ensemble du RCP, remercie la municipalité de Cast, pour sa disponibilité et son soutien, dans l'organisation de la reprise de l'école de foot, après cette nouvelle période de Confinement, pour le plus grand plaisir de nos jeunes lionceaux et de leurs éducateurs.

En cette fin d'année, nous vous souhaitions un Joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous, et à l'année prochaine."



Bibliothèque

BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Le site en ligne de la bibliothèque liste tout le catalogue. Les nouveautés apparaissent sur un onglet spécifique.. Ce site est accessible à tout le monde de chez soi

L'adresse est : http://www.bibliotheque-cast.fr

Le catalogue est consultable par tous, pas besoin d'être adhérent à la bibliothèque ou de s'inscrire sur le site.

Pour pouvoir réserver un livre sur le site ou faire des suggestions d'achat de livres aux bibliothécaires, il faut s'inscrire dans la colonne de gauche.

Identifiant: No inscrit sur la carte.

Mot de passe: jour et mois de naissance. exp: 0408.

La date de naissance doit avoir été enregistrée correctement sur microbib (notre logiciel), sinon, il convient de faire corriger à la bibliothèque.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi de 10h à 12h Jeudi de 18h à 19h Samedi de 10h à 12h